



<p><b>ASSOCIATION FONCIERE DE GENNES</b></p> <p><i>Nombre de membres : En exercice : 9 Présents : 5 Votants : 6 Procurations : 1</i></p> <p><i>Date de convocation : 7 mars 2025</i></p> <p><i>Date d'affichage : 31 mars 2025</i></p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE GENNES</b></p> <p><b>Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq</b>, à 10 heures et 30 minutes, les membres du Bureau de l'Association Foncière, convoqués légalement, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la Commune de Gennes, sous la présidence de Monsieur Jean Simondon, président de l'Association Foncière</p> <p><b>Etaient présents</b> : BEAUD Jean, CHOUFFE Jean-Claude, DACH Roger, HUGOT Jean-Pierre, SIMONDON Jean</p> <p><b>Excusés</b> : GENILLOUX Philippe, GENILLOUX Jean-Pierre, DDT du Doubs</p> <p><b>Procurations</b> : GENILLOUX Philippe à CHOUFFE Jean-Claude</p> <p><b>Absents</b> : HIRCHI Céline, JANNIN Jean-François,</p> <p><b>Secrétaire</b> : Jean-Pierre HUGOT</p>
--	--

### **Délibération AFR 250305 : Renouvellement des baux de location de l'Association Foncière de Remembrement**

Le Président rappelle au Bureau que les baux de location des terrains appartenant à l'Association Foncière sont arrivés à expiration le 31 octobre 2024.

Les membres du Bureau décident de reconduire ces baux, pour 9 ans, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2033, aux exploitants qui sont déjà locataires. Le fermage annuel sera calculé, à la date de son échéance, par l'application du taux d'évolution, fixé par arrêté préfectoral, dans la zone de fermage Plateau, pour les parcelles suivantes :

Parcelle	Lieudit	Superficie	Nom du locataire	Prix 2024
ZA 26	Les Vernottes	0,9380 ha	EARL de la Ramée	123,04 €
ZA 45	Les Combottes	0,2370 ha	EARL La Voie au Loup	31,30 €
ZA 49	Les Combottes	0,9490 ha	P. Genilloux	268,41 €
ZB 63	Les Crayes	0,1820 ha	P. Genilloux	
ZB 73	Creu des Poissons	0,9050 ha	P. Genilloux	

Le Président de l'Association Foncière est chargé de l'élaboration et de la signature des nouveaux baux de location des terrains.

Le Président  
Jean SIMONDON